



14ème législature

Question N° : 17636	De Mme Marion Maréchal-Le Pen (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >tuberculose	Analyse > immigration sanitaire. statistiques.
Question publiée au JO le : 05/02/2013 Réponse publiée au JO le : 06/08/2013 page : 8385		

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les cas de tuberculose multi ou ultra-résistante dont la presse nationale s'est récemment fait écho. Ces variantes seraient essentiellement portées par des patients venus d'Europe de l'Est, eux-mêmes introduits en France par des réseaux mafieux afin de se faire soigner gratuitement grâce à l'AME. Plusieurs témoignages dénoncent les difficultés à établir un diagnostic et un suivi efficaces en raison de la barrière de la langue, ainsi que le non-respect fréquent des consignes d'isolement, créant une menace pour les autres personnes hospitalisées voire pour le reste de la population. Les traitements face à ces souches sont coûteux, de l'ordre de 1 000 euros par jour et par lit, et mobilisent des moyens importants au détriment des autres patients, notamment nationaux. Il lui est demandé de bien vouloir préciser quels sont les chiffres et les proportions de ce phénomène ainsi que d'indiquer quelles mesures elle compte prendre, en particulier face aux filières d'immigration sanitaire illégale, dont on sait qu'elles sont une lucrative manne et alimentent le détournement des lois sur le séjour.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé a enregistré une augmentation du nombre de tuberculoses multi-résistantes (MDR) : 92 cas ont été enregistrés en 2012. Ce type de tuberculose est lié à des germes (bacilles tuberculeux) qui résistent aux deux familles majeures d'antibiotiques habituellement efficaces contre cette maladie. Ces formes multi-résistantes constituaient jusqu'à présent environ 1 % de l'ensemble des 5000 tuberculoses déclarées en France chaque année, soit une cinquantaine de cas annuels avec quelques fluctuations : il y a eu par exemple 40 cas en 1995, 51 cas en 2000, 65 cas en 2005 et 40 cas en 2010. En revanche parmi ces maladies résistantes aux antibiotiques de première intention, seules 12 en 2012 ont été classées comme ultra-résistantes (XDR), c'est-à-dire avec des résistances plus larges s'étendant à deux autres classes d'antibiotiques. Il s'agit d'une situation qui retient l'attention des pouvoirs publics, mais ne présente pas le caractère d'extension épidémique qu'on lui prête parfois dans certains médias. La tuberculose n'est en effet pas davantage contagieuse lorsqu'elle est résistante aux antibiotiques que lorsqu'elle y est sensible et reste une maladie transmissible essentiellement par des contacts durables et proches avec des malades. Afin de réduire l'exposition aux bacilles multi résistants, il est essentiel que ces patients soient isolés durant leur période de contagiosité, et traités convenablement. Les traitements de la tuberculose multi-résistante sont longs, contraignants et induisent souvent des effets secondaires. Comme pour toute maladie chronique la qualité de la relation thérapeutique est essentielle, et la compréhension des traitements doit pouvoir bénéficier, le cas échéant, de l'appui de traducteurs. Le ministère chargé de la santé contribue au financement de services de traducteurs professionnels, formés aux questions de santé auprès de patients tuberculeux afin de faciliter leur prise en charge. Il est certain que la résistance aux antibiotiques est un phénomène



croissant au plan mondial qui complique la prise en charge des patients atteints de tuberculose et aggrave leur pronostic. L'organisation mondiale de la santé (OMS) estime d'ailleurs qu'il y a plus d'un million de malades dans le monde porteurs de tuberculoses multi-résistantes principalement en Asie, Afrique subsaharienne et Europe de l'Est. Pour relever ce défi de santé publique, l'OMS a mis en place un cadre stratégique. La France, avec 360 millions d'euros donnés chaque année au fonds mondial- dont elle est le deuxième contributeur- et 110 millions à UNITAID - dont elle a suscité la création- contribue largement au renforcement des capacités et des moyens des programmes nationaux de lutte des pays en difficulté, permettant notamment l'achat de médicaments de deuxième ligne de qualité, efficaces pour traiter les tuberculoses multi ou ultra résistantes dans les pays les plus atteints par ce fléau.